

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 04 octobre 2012

Soumis au vote du Conseil d'administration du
06 décembre 2012

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 04 octobre 2012 à 17h00 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Présente
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Procuration à Christophe BOUJON
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Procuration à Thomas GOSSYE
Patrick HAMARD	Absent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Absente
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Excusé
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET (Suppléant : Anatole MAQUET)	Absente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente puis procuration à M. JONCHERAY
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINQUIN	Présent
Danielle THOUIN	Présente
Muriel VERNEUIL	Présente

22 membres sont présents ou représentés : 30 membres en exercice, 21 membres présents, 1 procuration

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD
Catherine BERNARD
Didier PELTIER
Daniel SCHAUB

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche..... 3

◆ **Annexes**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 17H00.

1. Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

M. SAINT-ANDRÉ remercie les administrateurs de leur présence à ce conseil d'administration exceptionnel consacré à la contribution du CA de l'université aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il explique que deux types de contribution ont été transmis à la présidence :

- des contributions de type institutionnel transmises au nom d'un organisme : elles seront remontées aux assises territoriales sous ce format.

- des contributions permettant d'améliorer le texte proposé au CA du 25 septembre 2012 prises en compte dans le texte proposé à la délibération.

M. SAINT-ANDRÉ présente le texte modifié point par point afin de le compléter directement par les remarques des administrateurs.

A la lecture de la partie relative au **rôle des conseils dans la gouvernance de l'université**, plusieurs propositions de modifications sont évoquées :

- M. BOUJON et Mme LEFRANCOIS proposent de ne pas indiquer un nombre pour les membres d'un CA réformé dans le texte de la contribution mais de mentionner qu'« une meilleure représentativité de l'ensemble de la communauté universitaire » doit être recherchée.
- M. CHRISTOFOL demande que la notion de parité au sein des instances soit mentionnée.

Ces modifications sont prises en compte.

A la lecture de la partie relative à la **place des composantes dans la gouvernance de l'université**, plusieurs propositions de modifications sont évoquées :

- M. FRERE estime qu'en mettant en modèle les IUT et les écoles internes au sein de notre contribution, l'université affiche qu'elle souhaite que tous les directeurs de composante disposent du même statut que les directeurs d'IUT et d'écoles internes, y compris le droit de veto en matière de ressources humaines.

M. DENECHERE propose de supprimer les éléments liés au statut dérogatoire des IUT et écoles internes tout en conservant le souhait de l'université de revoir le statut des composantes et la mise en place généralisée des contrats d'objectifs et de moyens.

Cette modification est prise en compte.

- Mme DURAND souhaite que le texte indique que les orientations stratégiques sont « portées » par les composantes et pas simplement « mises en œuvre ». Elle estime que l'idée de participation des composantes à l'élaboration de la politique d'établissement n'est plus présente dans le texte.

M. SAINT-ANDRÉ explique que la politique et la stratégie de l'établissement sont portées par l'université. La négociation contractuelle avec les composantes porte sur la manière dont cette politique sera déclinée dans les composantes qui la mettent ensuite en œuvre dans ce cadre. Par ailleurs, la contribution indique que la politique d'établissement « se nourrit des connaissances fines qu'ont les composantes de leur environnement ».

M. ROBLEDO indique que le texte précise bien que l'université fonctionne par le biais de ses laboratoires et de ses composantes. L'établissement a une stratégie qui ne peut pas être l'agrégation artificielle de stratégies autonomes portées par les composantes. Cela dit, l'ensemble de la communauté participe à la mise en œuvre d'une stratégie d'établissement qui a, au préalable, été définie collectivement.

M. SCHAUB estime que le plus important à définir dans la place des composantes dans la gouvernance de l'université est les marges de manœuvre laissées aux composantes et cet élément est bien affiché dans le texte.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les marges de manœuvres sont définies au moment du dialogue de gestion et de la délégation.

Aucune modification n'est apportée au texte sur ce point.

A la lecture de la partie relative aux **instances représentatives du personnel dans la gouvernance de l'université**, plusieurs propositions de modifications sont évoquées :

- M. CHRISTOFOL estime maladroit d'indiquer qu'il n'y a pas d'instance dédiée à l'étude des évolutions de carrière des enseignants et enseignants-chercheurs. En effet, même si l'instance en question est fragilisée au regard notamment du nombre de membres et pourrait être renforcée par des pairs élus, le CA restreint joue officiellement ce rôle. Il propose de supprimer cette partie de phrase. Il propose d'ajouter que le Conseil National des Universités (CNU) reste pertinent pour étudier la qualité des dossiers au niveau national. Ainsi, en cas de difficulté au niveau local, le personnel peut être évalué au niveau national.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le CNU n'a pas les outils pour évaluer l'investissement local du personnel évalué. L'évaluation au niveau local est toujours indispensable.

- Mme LEFRANCOIS souhaite que soit supprimée la partie de phrase « toute une série d'instances » existe pour les personnels BIATSS puisque cela ne correspond pas à la réalité. Seules deux instances par catégorie de BIATSS étudient leurs évolutions de carrière.

Ces modifications sont prises en compte.

- M. PEZERIL indique que des problèmes d'évaluation existent pour les personnels enseignants du secondaire exerçant en universités. Les avis qu'émet l'Université d'Angers ne sont pas toujours suivis d'effets par le Rectorat, puis par les comités paritaires, instances d'évaluation des PRAG. Il serait également pertinent qu'une instance spécifique puisse statuer sur l'évolution des carrières des enseignants du second degré exerçant dans les universités.

Cette modification est prise en compte.

A la lecture de la partie relative aux **liens avec les collectivités territoriales**, plusieurs propositions de modifications sont évoquées :

- Mme THOUIN estime que l'université exerce une influence auprès des acteurs économiques en général (ex : organismes sociaux, CHU...) et pas simplement auprès des entreprises.

Cette modification est prise en compte.

- M. BOUJON considère que le dernier paragraphe va au-delà des prérogatives de l'université. Il est effectivement souhaitable que les réflexions à l'échelle de la Région ne se fassent pas au détriment de la politique des agglomérations mais M. BOUJON demande si cet élément doit être mentionné dans le texte. Selon lui, l'université n'a pas à s'exprimer publiquement sur le partage des compétences des territoires.

M. SAINT-ANDRÉ tient à ce que cette position fasse partie de la contribution de l'université. En effet, aujourd'hui, l'idée d'une contractualisation de site entre l'Etat, la Région, les collectivités locales et les universités est en cours de concrétisation. Il est indispensable pour une université comme Angers de s'appuyer sur la collectivité locale et donc sur la politique de site locale pour pouvoir défendre son autonomie et son identité au sein du paysage régional. L'agglomération doit absolument être associée à cette démarche.

Aucune modification n'est apportée au texte sur ce point.

- M. CHRISTOFOL souhaiterait que les termes « face à la réduction des moyens de l'Etat », qu'il espère conjoncturelle, soient retirés.

Cette modification est prise en compte.

A la lecture de la partie relative aux **politiques de sites**, plusieurs propositions de modifications sont évoquées :

- M. OTON estime que le rôle de l'université dans l'organisation régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être central.

Cette modification est prise en compte.

A la lecture de la partie relative à la **nécessaire programmation pluriannuelle des moyens accordés par l'Etat.**, plusieurs propositions de modifications sont évoquées :

- M. FOURCADE propose de simplifier la première phrase en indiquant : « Les moyens alloués aux universités par l'Etat doivent s'inscrire dans une politique de programmation pluriannuelle. »
- Mme THOUIN estime que le document doit être plus incisif concernant le manque d'information de la dotation aux universités au moment de l'élaboration budgétaire.

Ces modifications sont prises en compte.

- M. JONCHERAY explique qu'un préambule sur la situation de l'Université d'Angers avait été proposé.
M. SAINT-ANDRÉ précise que l'esprit des contributions des assises n'est pas d'individualiser la situation particulière de l'Université d'Angers.
M. JONCHERAY propose une conclusion permettant de généraliser sa proposition de départ à l'ensemble des universités.

Après discussions, cette modification est prise en compte.

La contribution modifiée du CA de l'Université d'Angers aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 18H40.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDÓ

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU